

CSN 27 et 28 mai 2015 Relevé de conclusions - Commission Pédagogie Vie scolaire

1 – Évaluation

Le 27 octobre 2014, le Ministre avait retenu la pertinence de conduire une réflexion d'ensemble et son Cabinet a confirmé un mois plus tard la mise en œuvre en 2015 d'un débat général pour l'Enseignement agricole.

La DGER vient enfin de mettre en œuvre ce débat national. La première réunion s'est tenue le mardi 26 mai.

Sur mandat du Congrès d'Arras, le CSN réunit en septembre avait validé le programme de travail d'un groupe interne chargé d'élaborer notre ligne et nos propositions sur la question de l'évaluation.

Ce groupe de travail s'est réuni 3 fois cette année : le jeudi 22 janvier 2015 – le mercredi 20 mai 2015

La commission Pédagogie Vie Scolaire a présenté les conclusions de ce groupe de travail au CSN pour avis. Celui-ci a décidé de ne pas soumettre au vote ces propositions considérant que le mandats du Snetap-FSU sur cette question sont suffisamment clairs. Un vote pourrait apporter une confusion.

L'expertise du groupe de travail du Snetap-FSU, dans sa partie « état des lieux », sera mise en ligne sur le site du Snetap-FSU. Le dossier du prochain bulletin de l'Enseignement agricole, consacré à l'évaluation des élèves, s'appuiera sur ces travaux.

2 – Défense des valeurs de la République

Le ministère de l'Éducation Nationale et le ministère de l'Agriculture ont lancé le 22 janvier « *une grande mobilisation nationale pour la défense des valeurs républicaines* ».

A l'occasion de la dernière Journée Nationale des débats « 100% citoyen », le mardi 7 avril 2015, Stéphane LE FOLL (après trois autres débats sur différentes thématiques) a annoncé les grandes lignes de son plan d'action national de l'enseignement agricole, contribuant à la grande mobilisation de l'École pour les Valeurs de la République.

La DGER était ensuite chargé d'en décliner les éléments opérationnels.

Si nous avons critiqué la pauvreté du plan de Stéphane LE FOLL, nous avons dénoncé l'indigence des propositions de la DGER. Présenté lors du dernier CTEA, ce plan d'action ne présente aucune mesure véritablement opérationnelle et fait l'impasse sur de nombreux sujets (place EMC dans la voie pro, apprentissage, ...).

Le seul élément concret est le renvoi des décisions au niveau local par un plan d'action qui devra être validé par tous les EPL à l'occasion d'un CA.

De plus au niveau régional ou académique, les rectorats étaient chargés d'organiser des consultations larges associant l'ensemble des partenaires de l'école. L'enseignement agricole était totalement absent de ces débats.

Sur proposition de la Commission Pédagogie Vie scolaire, le CSN s'est prononcé pour que soit présenté dans tous les Conseils d'Administration des EPL et dans les CTREA et CREA, une motion pour une véritable prise en compte de la Défense des valeurs de la République.

Le secteur Pédagogie enverra ces projets de motion aux sections et apportera des amendements au Plan National de la DGER.

3 – Classes spécifiques

Après plusieurs mois de travail des équipes Radinghem et de Laval et de négociation pour le Snetap-FSU, la DGER a annoncé par un courrier laconique son rejet des deux projets de classe spécifique porté par les deux établissements .

Portant prévu depuis 2008 par la Note de service DGER/SDPOFE/SDEDC/N2008-2140 du 20 novembre 2008, ce dispositif n'a finalement été autorisé qu'au Lycée de Tours Fondette qui doit se battre chaque année pour le conserver.

Le rejet des projets de Laval et Radinghem représente donc le refus définitif toute possibilité d'ouverture de classes spécifiques.

Pourtant les dossiers élaborés par les équipes éducatives des deux lycées sont de véritables projets d'établissements qui ont mobilisés les personnels. Le courrier de la DGER est un mépris du travail de nos collègues car il n'apporte aucun argument sérieux pour contester le contenu et la cohérence des dispositifs proposés par les équipes pédagogiques.

Enfin ce refus est un renoncement de la DGER à traiter sérieusement la question de la difficulté et de l'échec scolaire dans l'enseignement agricole public.

La véritable raison de la réponse négative de la DGER repose donc sur le seul refus d'un retour à un parcours en 4 ans en Bac Pro.

Pour autant, le Snetap-FSU doit continuer à porter l'exigence de réussite de tous les élèves et donc la possibilité pour certains de bénéficier d'un parcours 4 ans.

Le CSN a décidé de maintenir son soutien aux projets existants. Il mandate le SG pour reprendre contact rapidement avec le Cabinet du Ministre et demander un réexamen de ces projets.

Il appelle toutes les sections locales à déposer un projet de classe spécifique devant les CA à venir. Il demande aux sections régionales d'assurer le suivi de ces projets lors des CTREA et CREA.

Les deux dossiers des projets existants seront mis en ligne pour aider les sections à l'élaboration de leur propre projet.

4 – Rénovation Bac Pro CGEA

Le Ministère de l'Agriculture a engagé la révision du Bac pro CGEA - Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole - (et du BPREA). Selon la DGER cette révision a pour objectifs d'intégrer les nouvelles orientations ministérielles relatives au « produire autrement » et de mieux l'articuler le Bac Pro avec le référentiel du BTSA ACSE.

Le Snetap-FSU a décidé d'investir très largement cette réflexion et a mis en place un groupe de travail interne sur cette rénovation du Bac Pro CGEA.

Dès sa première réunion ce groupe de travail a posé la question du niveau nécessaire à l'installation d'un agriculteur (niveau 3, niveau 4); une réflexion importante avant le travail de fond sur le référentiel. En partenariat avec la Confédération paysanne, il a donc réuni le 26 février à l'occasion du Salon de l'Agriculture plusieurs organisations professionnelles pour en débattre.

La CNS (Commission Nationale Spécialisée) Production s'est réunie le 12 mai 2015. Le seul point d'information conséquent lors de cette réunion a justement porté sur la capacité professionnelle agricole (CPA ou capacité d'installation) : de façon étonnante, alors que plusieurs voix s'étaient interrogées sur le maintien de cette capacité au niveau IV (Bac Pro et BP REA), la DGER a précisé que cette discussion n'avait pas lieu d'être et que la CPA était maintenue au niveau IV.

Le référentiel du Bac Pro sera donc écrit avec la possibilité d'une future installation.

Le premier projet de nouveau référentiel professionnel du Bac Pro CGEA et du BPREA sera présenté par les DRIF à la CNS Production qui se réunit le 18 juin prochain. La commission Pédagogie Vie scolaire demande aux sections concernées par ces deux diplômes de faire remonter les remarques des équipes sur le référentiel professionnel actuel.

5 - Bac S EAT

Le 25 septembre 2014 puis le 21 janvier 2015 la DGER a réuni un groupe de travail issu du CNEA concernant la filière générale scientifique dans l'enseignement agricole et plus spécifiquement sur la question des enseignements spécifique et de spécialité EAT du baccalauréat scientifique.

A l'issue de ces deux réunions, la DGER a fait parvenir le 21 mars dernier, aux organisations syndicales des propositions d'évolution concernant les enseignements spécifique et de spécialité EAT du Bac S.

Nous avons immédiatement réagit à ces propositions (courrier du 9 avril 2015) car si la réforme proposée par la DGER permettrait quelques améliorations (notamment par l'introduction de biologie-écologie dans l'enseignement de spécialité de terminale), elle ne répond pas aux demandes des collègues et est donc en l'état inacceptable et ce pour au moins trois points (l'absence de la biologie-écologie en TPE - la disparition de l'ESC en enseignement de spécialité en terminale - l'existence de seuil pour déterminer l'attribution d'heures de groupe à effectifs réduits).

Faute de réponse de l'administration à nos interpellations, nous avons lancé une pétition et obtenu une rencontre avec le Directeur adjoint à la DGER qui a eu lieu le 21 mai dernier.

A cette heure nous n'avons pas encore les amendements retenus.

Le CSN demande au Secteur Pédagogie Vie scolaire de prendre contact avec les autres OS afin de poursuivre l'action dans le cadre d'une Intersyndicale.

6 - Acquisition progressive des diplômes

La Loi d'avenir a introduit dans le Code rural l'article L811-2 qui prévoit que : "*L'organisation des diplômes [...] permet leur acquisition progressive et, à cet effet, la délivrance d'une attestation validant les acquis de ceux qui ont suivi la formation qui y prépare. Cette attestation détermine le niveau des connaissances et des capacités acquises et peut prendre la forme d'unités capitalisables. Les modalités d'utilisation de cette attestation en vue d'une obtention ultérieure du diplôme sont précisées par décret.*"

Le jeudi 7 mai 2015, la DGER a réuni un groupe de travail issu du CNEA afin d'engager le travail d'écriture des décrets d'application de cet article, qui devront être prêts pour la rentrée 2016.

Le Snetap-FSU a rappelé qu'il est favorable au principe d'une acquisition progressive des diplômes mais aussi souligné la nécessité de mesurer l'impact de cette mesure sur le travail des équipes éducatives. Il a demandé des précisions rapides sur les moyens du suivi individualisé à l'issue de l'examen et en cas d'échec, les procédures d'inscription à l'examen pour ces élèves, les adaptations en cas d'évolutions des référentiels ou de l'examen dans les 5 ans, l'information donnée aux familles et aux élèves, ...

L'enseignement privé (CNEAP - UNREP - MFR), le Sgen-CFDT et le Sea-UNSA ont milité pour que cette acquisition progressive actée dans la loi soit l'occasion de l'abandon d'un "examen global" et pour des évaluations par livrets de compétences.

Si la DGER n'a pas retenu ces propositions pour l'instant (la loi ne le permet pas) il faudra être vigilant dans le débat sur l'évaluation.

7 – Chantier disciplines FSU

La FSU avec l'Institut de Recherches a lancé un chantier sur la question des disciplines.

Ce chantier de recherches qui s'étalera de septembre 2014 à septembre 2016 vise à mieux comprendre les enjeux sociétaux et didactiques des disciplines et l'opposition entre une centration pédagogique à une centration disciplinaire ainsi que des évolutions récentes des programmes d'enseignement.

Il s'inscrit dans la volonté de faire évoluer la culture syndicale et fédérale pour dépasser les formes conflictuelles les plus clivantes. A l'issue de ces travaux il est prévu une publication et des actions de formations.

Cette année deux séminaires se sont déjà tenus le 12 novembre 2014 et le 8 avril 2015. Un troisième séminaire est prévu le 3 juin 2015.

Sylvie VERDIER et Emile BASIN ont suivi l'ensemble des travaux pour le Snetap-FSU et présenteront une synthèse de ces travaux à l'issue du 3ème séminaire.

La programmation pour les deux années à venir reste à définir.